

# Une opposition méfiante entre en campagne

## RD CONGO Fichier électoral et machine à voter contestés

- La date de dépôt des candidatures est désormais close
- La participation de Moïse Katumbi est de plus en plus compromise.
- Et l'opposition entame la bataille avec beaucoup de doutes sur les intentions du pouvoir.

Après la présentation d'Emmanuel Ramazani Shadari, le dauphin de Joseph Kabila, l'opposition congolaise s'est positionnée elle aussi. Six des candidats à l'élection présidentielle, considérés comme des « poids lourds », ont fait une déclaration commune, qui préfigure peut-être la désignation d'un candidat commun de l'opposition qui, dans ce cas, pourrait avoir des chances de l'emporter dans un scrutin à un tour. Les candidats, dont Vital Kamerhe, leader de l'UNC (Union pour la nation congolaise), Félix Tshisekedi (UDPS) et Martin Fayulu (ECIDE) ont appelé à une candidature unique et exigé le retour au pays de Moïse Katumbi Chapwe, l'ancien gouverneur du Katanga qui, voici dix jours, s'était vu interdire l'entrée au Congo via le

poste de Kasumbalesa, sur la frontière entre la Zambie et le Katanga.

A mesure que le temps passe, l'hypothèse d'une candidature de Moïse Katumbi devient de plus en plus hypothétique : la date de dépôt des candidatures est désormais dépassée et les charges se précisent, la première d'entre elles étant la nationalité du candidat. Pour voyager, M. Katumbi aurait utilisé un passeport italien, tout en ayant renoncé à cette nationalité mais sans redemander en temps utile la nationalité congolaise qui, elle, est exclusive. Ce qui a permis à l'ambassadeur Alain André Atundu, porte-parole de la majorité présidentielle, de relever « une identité confuse » et de souligner que « la première exigence formulée à l'égard des candidats est de posséder une identité juridique certaine, non sujette à caution ou controversée ».

Outre le cas de Moïse Katumbi, d'autres sujets posent encore question à l'opposition et à la société civile. Le premier est le fichier électoral : l'Organisation de la francophonie le juge « perfectible » car 16 % des électeurs n'ont pas fourni leurs empreintes digitales tandis que Fé-

lix Tshisekedi, président de l'UDPS, estime qu'il contient près de 10 millions d'électeurs fictifs.

S'il continue à être considéré comme « pollué » et « truffé d'erreurs », ce fichier fournira matière à de futures contestations de l'issue des élections.

La « machine à voter » représente un autre sujet de litige. Il s'agit en réalité d'une sorte d'imprimante qui permettra à l'électeur, après avoir introduit sa carte dans la machine, de faire sortir lui-même son bulletin de vote sur papier, une procédure qui réduit les frais de transport de millions de bulletins de vote à travers le pays. Trente-cinq mille machines venues de Corée du Sud sont déjà arrivées en RDC sur un total de 100.000.

A ce stade, la confiance ne regnant pas, l'opposition avance que l'usage de ces engins n'est pas prévu par la loi électorale et que leur fiabilité n'a pas été démontrée.

Seuls des experts internationaux et des observateurs reconnus par toutes les parties pourraient rassurer l'opposition et crédibiliser les opérations de vote. On n'en est pas encore là : les proches du chef de l'Etat,

dont le ministre de l'Intérieur Henri Mova et le directeur de cabinet Néhémie Mwilanya, ont précisé que la RDC organisera seule, sur fonds propres, les élections du 23 décembre.

« Le processus électoral relève de la souveraineté congolaise », a précisé M. Mova, ajoutant que « l'assistance de la Mission des Nations unies au Congo ne sera ni sollicitée ni autorisée », même pas pour le transport de la « machine à voter ».

C'est aussi l'armée congolaise qui mettra sept hélicoptères et deux avions à la disposition de la commission électorale (Ceni).

### Cour verrouillée

L'opposition, pour sa part, souligne encore que la Cour constitutionnelle est verrouillée par le pouvoir, deux de ses membres proches de la majorité venant d'être nommés, tandis que la Ceni, très contestée, est accusée de « rouler » pour la majorité.

Sa composition n'a d'ailleurs pas été renouvelée, contrairement à ce que prévoyaient les accords de la Saint-Sylvestre.

Si le scrutin du 23 décembre s'avère ainsi cadencé, son issue se traduira par une victoire à la Pyrrhus : faute de confiance entre les parties, le résultat sera de toute façon plombé par le doute et pourrait être générateur d'instabilité sinon de violences. ■

COLETTE BRAECKMAN

**35.000**  
Le nombre de  
« machines à voter » déjà arrivées, sur un total de 100.000